

LACITE

URBANISME :
ARCHITECTURE
ART. PUBLIC



P. Libert
19

EDITION
TEKHNE

REVUE · MENSUELLE
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

N° 10
Avril 1920

REVUE MENSUELLE BELGE

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION DES REGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. Bodson, architecte (Bruxelles); André de Ridder Publiciste (Anvers); Huib. Hoste, architecte (Bruges); Raymond Moenaert, architecte (Bruxelles); L. van der Swaelmen, architecte-paysagiste (Bruxelles). MM. Tumer, homme de lettres (Bruxelles); Raph. Verwilghen, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, St-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux libraires. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT : 10 fr.; Etranger, 12 francs; le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte-chèques-postaux : n° 16621 (Revue : La Cité).

FOULON ET C^{IE} À VISE
CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES
EN BETON



LA CITÉ

URBANISME ▣ ARCHITECTURE ▣ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES1^{re} ANNÉE

CE NUMÉRO RENFERME 3 PLANCHES HORS-TEXTE

NUMÉRO 10

La Maison Idéale

telle qu'elle fut présentée au public à l'exposition organisée à Londres par le quotidien anglais « The Daily Mail ».

.....

Ce n'est pas sans une certaine répugnance que je dépose le crayon afin de reprendre la plume, restée inactive d'une façon à peu près absolue durant ces six dernières années. La somme de travail surhumain que l'architecte doit fournir dans ce pays permet difficilement à celui-ci de produire et d'écrire en même temps.

Pourtant, dans un pays où tout confort apparaît aux yeux de la généralité comme un luxe superflu, la lutte intense qui se poursuit devient âpre lorsqu'il s'agit d'obtenir la réalisation immédiate de nécessités premières absolument indispensables à tout être organisé qui vit en commun et qui ne veut pas périr.

Cette lutte, ajoutée à l'inertie de la masse, à l'avidité ou à la stupidité des confrères, augmente encore ma répugnance. « Nous manquons de tout », m'objecterez-vous, « et vous, vous venez nous parler de confort appliqué à l'habitation et de réalisation de la maison idéale à un moment où tout court et conspire, semble-t-il, à rendre cette réalisation impossible sinon utopique ». Ma réponse sera brève. Etudions nos plans premièrement au point de vue de l'économie stricte et deuxièmement au point de vue du confort et de la facilité d'entretien. Lâchons une bonne fois tout le vieux bagage et ne nous préoccupons que de ces deux points. Faisons des maisons dans lesquelles il nous sera permis de vivre aussi agréablement, aussi économiquement que possible et d'une manière aussi hygiénique que possible; le reste viendra tout seul, la question esthétique étant en l'occurrence une question absolument secondaire lorsqu'il s'agit de tenir compte du bonheur des gens qui doivent y passer leurs jours. Il faut rejeter impitoyablement le côté romantique de la question. Une maison sans confort, sans hygiène, mais douée d'une silhouette remarquable peut, sans doute, être intéressante à bien des points de vue et à bien des gens, particulièrement à l'excursionniste et aux membres d'un Congrès qui se paient le luxe d'itinérer au long des routes; mais dans de nom-

breux cas elle devient mortelle pour ceux qui doivent l'habiter et la sentir jour par jour devenir le magnifique sépulcre qui les contient.

La Maison Idéale dont je veux vous entretenir est simplement une habitation dans laquelle les nombreux travaux, toujours pénibles, que nécessitent l'entretien constant de la vie quotidienne, ont été réduits à leur plus strict minimum. La Maison Idéale a été étudiée en vue de remédier à l'insuffisance du nombre de sujets; insuffisance qui se fait cruellement sentir à la classe aisée de presque tous les pays anglo-saxons. Les Anglais, gens pratiques, se sont rapidement aperçu que, malgré leurs énormes revenus, ils étaient incapables de soutenir le train de maison qu'ils possédaient avant la guerre. Les sujets deviennent rares, exigeants; ils ont, durant ces derniers dix ans, achevé de se rendre compte qu'ils étaient, en somme, des gens comme les autres, ayant un droit égal, si non supérieur, parfois, au confort et aux égards dont jouissaient depuis des temps immémoriaux la classe qualifiée de privilégiée. Ces Anglais se sont donc dit : Puisque le bon temps est fini, ou est en train de finir, il est une chose dont nous ne pouvons manquer; passe encore l'absence de nombreux sujets, soit; mais nous priver de confort cela n'est guère possible. Ils sont donc parvenus à diminuer la main-d'œuvre, à améliorer la tenue de leur « home » et indirectement aussi à augmenter la valeur de la personne qui reste attachée à les servir. C'est vous dire que la Maison Idéale n'est pas à la portée de toutes les bourses; mais qu'importe? demain ils étudieront la maison sans servante; ils standardiseront tous ces appareils; ils les vulgariseront; ils les employeront peut-être en commun, par groupement, que sais-je, et réaliseront bientôt la cité idéale.

Dans tous les cas, tel est le problème que le « Daily Mail » posa aux architectes anglais sous forme d'un concours orné de prix alléchants et qui, je me hâte de le dire, furent intégralement décernés! Le jury se composait d'architectes, d'experts, hommes d'esthétique et de technique. Il eut la sagesse de s'adjoindre, en outre, la science précieuse d'une personne habituée à présider aux destinées d'un ménage.

En examinant quelque peu les plans ci-joints, vous trouverez avec suffisance que nous n'ignorons aucun des détails, aucune des qualités qui s'y trouvent réunis, et que, par conséquent, il n'y a rien de neuf là-dedans. Au fait, pouvions-nous ignorer quelque chose, nous, architectes belges? Et je pense également que nous ne pousserions pas l'indécence jusqu'à permettre de voir figurer au sein de nos jurys d'architectes, la présence d'une personne qualifiée en sciences ménagères. Et moi-même (voyez-vous, c'est tellement contagieux et tellement national cette maladie-là) je me suis dit en examinant et en redessinant ces plans, cela ne m'est pas inconnu; j'ai vu cela quelques part; mais où?... Certes, ce n'est pas le plan de mon ami Machin qui me suggère ces réminiscences; ni celui de petit X... Je suis même sûr que ce n'est pas à Bruxelles que je l'ai rencontré. Non, à ce sujet, je n'éprouve aucun doute; du reste, il n'y a pas de « Daily Mail » ici, ni de jurys au sein desquels on trouve un cordon bleu! Et puis, les architectes ont tout de même autre chose à faire que

de passer leur temps à étudier les moyens qui pourraient réduire le travail formidable et pénible qu'exige à chaque heure du jour l'entretien d'un ménage.

Mais diable! où donc ai-je rencontré tout cela? Je ne l'ai pas rêvé pourtant! J'en arriverais à dire (voyez la contagion) qu'il existait à l'état latent dans mon esprit!...

Mais voilà que, détails par détails et morceaux par morceaux, au fur et à mesure que j'écris ces lignes, je m'aperçois que l'analyse graduelle des éléments qui constituent ce plan provoque une dislocation en moi-même et m'amène à opérer l'analyse graduelle des éléments différents qui ont coopéré à ce que j'appellerai mon éducation professionnelle (quoique cette dernière ait été si souvent bousculée, comprimée et vouée à tous les saints sinon à tous les... diables). Chacun de ces éléments correspond à une période de cette éducation; c'est-à-dire que je retrouve dans le plan, qui n'est pas nécessairement ce plan-ci mais bien un plan équivalent, les données qui président à l'édification et à l'entretien d'un laboratoire, d'une clinique et d'une usine américaine. Seulement le tout s'est humanisé, ce qui revient à dire qu'il y a confort, car lorsque je déclare qu'une maison est confortable, je ne fais qu'exprimer qu'elle est destinée à l'homme et non aux animaux.

Dans le cas qui nous occupe, il y a combinaison des trois éléments précités et qui sont : le laboratoire, la clinique et l'usine américaine. Combinaison, dis-je, et non mélange; ce qui signifie que c'est un nouveau corps qui, certes, je le veux bien, n'a rien d'académique, sans doute, ni de régional, hélas! mais qui découle en ligne directe de la nécessité à laquelle il obéit aveuglément. De la nécessité qui est, j'ose le dire, le tempérament de l'art architectural et qui s'appuie sans réserve aucune sur l'économie à longue ou à brève échéance, mots sur lesquels j'insiste et sur lesquels je reviendrai en temps et lieu.

Ce plan possède en outre, à défaut d'autres, des qualités de confort et d'hygiène. Ce confort, je l'avoue, peut paraître extravagant à ceux qui ne savent pas vivre; toutefois, il ne touche ni au luxe ni au disparate. Cette hygiène, j'allais écrire cette stérilisation, est indispensable à l'homme qui vit dans les endroits surpeuplés. A tout prendre, l'énumération nous semble à nous qui manquons (est-ce bien le mot?) de tant de choses primordiales, quelque peu exagérée. Pourtant ce confort qui fut peut-être atteint jadis par quelques-uns, était obtenu grâce au concours, grâce à la mobilisation d'un nombre considérable d'esclaves et, plus récemment, de domestiques, ayant chacun dans leurs attributions respectives un rôle et un emploi bien définis; ne jouissant guère eux-mêmes de la moindre parcelle de ce bien-être qu'ils procuraient au maître. Et c'est exactement ce que ce plan, qui est loin d'être une utopie ou une fantaisie puisqu'il sera bientôt réalisé et tiré à 50 exemplaires, supprime radicalement.

Je le considère donc comme un produit destiné à révolutionner l'art de

se loger, ou mieux, l'art de se bien loger. Il libérera, chaque fois qu'il sera exécuté, toute une classe d'individus qui ont dépensé leur temps, leur énergie et leur intelligence à servir adroitement quelque royal parvenu bien plus en quête de domination et de luxe que de réel confort. Cette classe qui fut comprimée jusqu'à la négation d'elle-même, pourra, j'en suis sûr, prendre conscience de son humanité et jouir bientôt, je l'espère, elle aussi, d'un confort relatif. Elle pourra dans tous les cas être employée plus utilement au service de la masse collective. En vue de restreindre la dépense que nécessite la réalisation de ce projet, l'auteur a réduit dans la mesure du possible les frais de construction; aucun luxe, aucun ornement superflu; tout l'excès habituel a été remplacé par des appareils dont le prix est très élevé sans aucun doute, mais qui, considérés dans leur ensemble autant qu'en raison des services innombrables qu'ils rendront, amèneront une économie telle qu'ils restitueront dix fois sûrement les débours occasionnés par leur achat et par leur mise en place. Considérez un instant qu'une habitation de cette importance nécessiterait l'emploi de six ou sept sujets, plus peut-être, étant donné que le sujet anglais jouit de plus de liberté que celui de notre pays; tandis qu'au grand maximum, une cuisinière et une servante pourvues de l'aide plus ou moins efficace de la maîtresse de la maison pourront amplement suffire à l'entretien de la Maison Idéale. D'une manière générale, sinon absolue, l'architecte a éliminé toutes les moulures; il a arrondi tous les angles des pièces, des murs, des passages, des plafonds, des fenêtres, des portes et des plinthes. Il a supprimé les balustres. Il a exclu, et ceci d'une manière intégrale, les doubles, les triples et les quadruples portes, les ébrasements et les chambranles. Les surfaces des murs, celles des planchers, celles des plafonds, des portes et des fenêtres peuvent être facilement et rapidement nettoyées sans le moindre dommage pour la peinture ou la décoration; les tableaux pour la plupart sont remplacés par une décoration lavable et d'un effet agréable à l'œil. Les meubles isolés ont également été réduits; leur emploi se borne à quelques pièces rares : aux tables de jour, de nuit et de toilette, aux fauteuils, aux chaises et aux lits. En général, l'architecte a conservé l'emploi de ce qui peut facilement se déplacer et a remédié à l'emploi des pièces lourdes en-dessous desquelles s'agglomèrent la poussière et la crasse, en incorporant toutes les armoires dans le corps de l'édifice même; en ventilant celles qui doivent être ventilées, en surélevant le niveau intérieur de quelques centimètres au-dessus de celui de la plinthe qui contourne l'appartement. Non seulement le coin où l'on ne peut aller n'existe plus, mais la surface même qui reste à nettoyer a été de ce fait singulièrement restreinte. La surface des planchers est sans aucun joint; elle est constituée par une matière imperméable, chaude, agréable et reposante aux pieds qui s'y meuvent, et la marche même y est silencieuse. Les métaux brillants qui exigent un entretien constant ont été remplacés par des produits émaillés. La tuyauterie, les appareils de chauffage, de cuisson, de lavage, etc., sont également émaillés. Les châssis de fenêtres sont suspendus ou attachés et construits de manière telle que, même lorsqu'ils s'ouvrent

extérieurement, les faces extérieures et intérieures peuvent être aisément nettoyées de l'intérieur. Chacune des chambres possède un ou plusieurs radiateurs à eau chaude posés dans des niches à angles arrondis dont le niveau est situé à quelques centimètres au-dessus du niveau général de la chambre. Ces radiateurs sont montés sur charnières et peuvent être écartés du mur à la suite d'une simple manœuvre qui les rabat de haut en bas, permettant ainsi le nettoyage de la niche et du radiateur. Quelques-unes des chambres du rez-de-chaussée jouissent en outre du privilège d'être pourvues d'un appareil de chauffage électrique introduit ici afin de sauvegarder l'apparence du feu ouvert au charbon que les Anglais aiment beaucoup, tout en évitant la poussière et l'entretien permanent qu'exige l'emploi de ce feu. Des lavabos munis de robinets à double emploi sont établis dans chacune des chambres à coucher. L'écoulement est assuré au moyen de tuyaux accessibles et munis des derniers perfectionnements; la position même de ces lavabos a été choisie en vue d'opérer l'écoulement direct et à l'air libre sans engendrer de ce fait une longueur énorme de tuyaux rampants. Un système de nettoyage par le vide est aménagé dans la maison. Le centre acteur se trouve à l'étage; il est muni d'un réservoir à eau où viennent se noyer toutes les poussières de l'habitation recueillies au cours des promenades purificatrices de la trompe aspirante. L'étage comporte encore un déversoir général, une salle de bain, un W. C., un monte-charge et aussi un couloir de chute permettant de transmettre rapidement le linge sale dans un bac roulant placé au rez-de-chaussée, disposition qui supprime les longues stations habituelles au transport du linge.

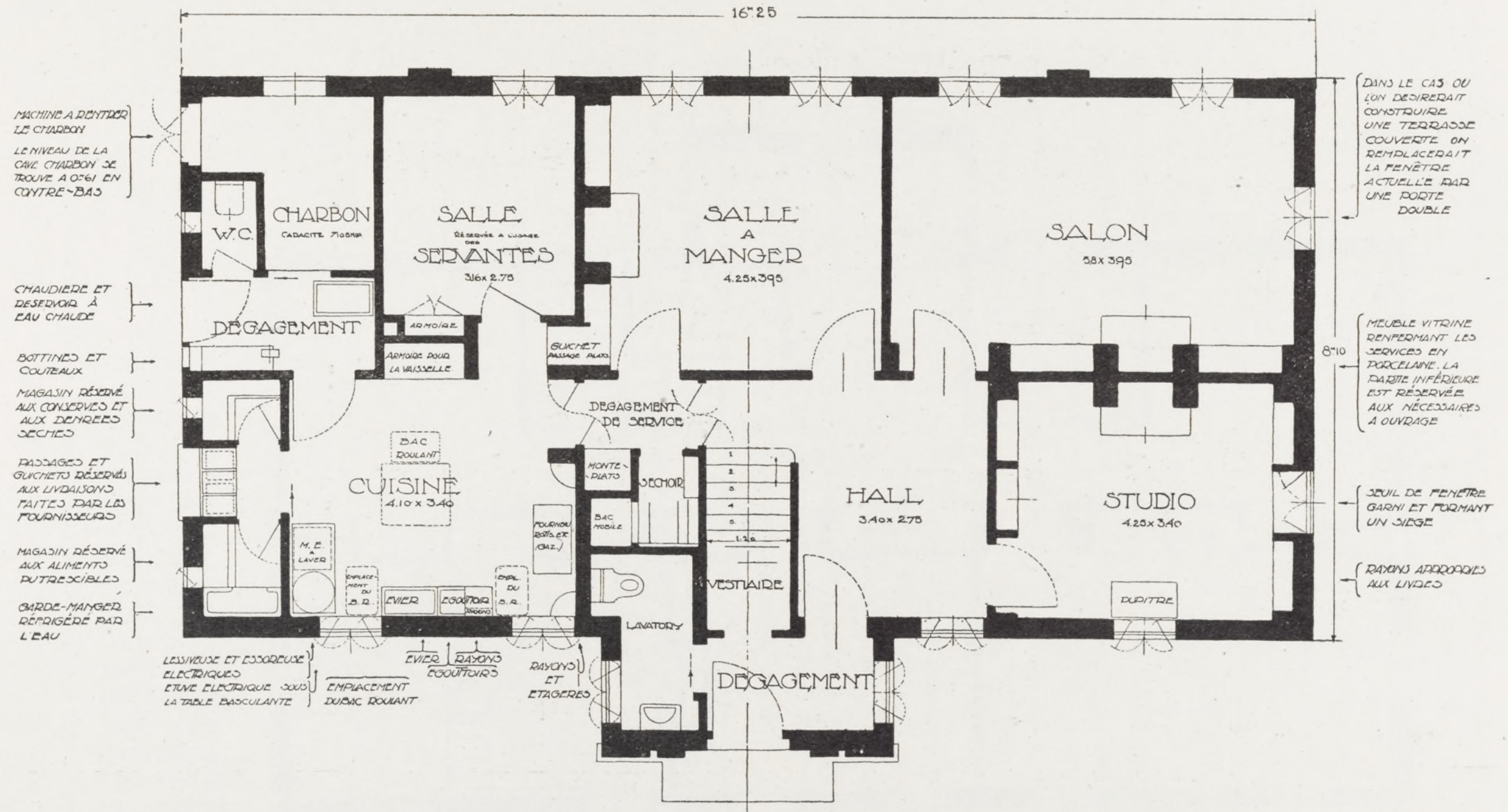
Suivant l'habitude chère aux Anglais, ce plan divise l'habitation en trois parties bien distinctes qui sont : une partie de l'habitation où l'on vit le jour; une seconde partie où l'on vit la nuit et une troisième partie où l'on s'occupe spécialement de tous les travaux de ménage. Jusqu'ici je n'ai décrit que ce qui est relatif aux deux premières parties. Il me reste à examiner en détail les improvisations apportées à la plus importante partie de l'habitation, c'est-à-dire de celle où se concentre le travail par excellence. Tout d'abord voici le passage qui réunit la cuisine à la salle à manger; une porte en pont-levis clôture chacune des extrémités, mais lorsqu'elle est suspendue elle crée une étagère qui recevra les plats. Une bouche de ventilation est établie dans la partie supérieure de ce compartiment. Elle a pour mission d'aspirer fortement les odeurs de cuisine qui pourraient se glisser dans le passage et s'introduire dans la salle à manger. La plaque sur laquelle les plats sont déposés est munie d'un réchauffeur électrique qui s'actionne automatiquement dès le moment où un plat ou tout autre objet vient à y être placé.

La cuisine-laverie est admirablement conçue. Ses murs sont couverts d'un revêtement en carreaux de céramique blanc; le pavement est sans aucun joint; les mêmes avantages énumérés plus haut au sujet des angles des plinthes, des portes et des fenêtres sont appliquées ici avec plus de rigueur encore que partout ailleurs. D'un côté, bien en évidence et bien éclairé, on trouve un

fourneau électrique monté sur roulettes à billes et susceptible de monter ou de descendre à volonté tout l'appareil. Le fourneau est placé en-dessous d'une hotte qui aspire immédiatement, au fur et à mesure de leur production, toutes les odeurs et toutes les fumées qui proviennent de la cuisson des aliments.

Bien en évidence et à portée de la main de celle qui surveille le fourneau, se trouve à gauche et à droite une étagère où sont rangés certains pots d'un usage fréquent. Un évier, pourvu d'un récupérateur destiné à capter la graisse qui flotte sur les eaux de vaisselle est accolé au mur de façade de la cuisine. A côté et à gauche de l'évier on a placé l'égouttoir, et, au-dessus, bien à hauteur de la main, un séchoir pour plats et assiettes. Une armoire de cuisine est encastrée dans le mur opposé; elle se ferme au moyen d'un volet roulant et automatique; l'ordre et la méthode ont présidé ici plus que partout ailleurs peut-être au classement et à la conservation de la pureté des matières alimentaires; le pain et la farine occupent des tiroirs spéciaux. La table de cette cuisine-laverie est mobile et roule sur boîte à billes. Elle tient par la nature de sa disposition beaucoup plus d'une armoire basse avec tablette que du meuble que nous convenons communément d'appeler table de cuisine; elle est pourvue de nombreux tiroirs et de divers compartiments dans lesquels se trouvent rangés immédiatement à portée de la main tous les instruments qui sont indispensables lorsque la confection des aliments est en opération. La tablette supérieure est en marbre, ce qui je pense constitue la meilleure surface possible. Cette table est mobile, ai-je dit, et vous la verrez tantôt se rapprocher de l'évier, en vue du lavage des légumes; tantôt se placer près de l'armoire en vue de la préparation des pâtisseries; ou bien encore se disposer vis-à-vis du fourneau lorsque se fera la cuisson; en un mot, c'est la table d'opération qui accompagne l'opérateur.

Vous remarquerez la présence sur le plan d'un rectangle pointillé qui indique un bac roulant. Ce bac roulant joue le rôle de satellite; il se déplace vers l'endroit où habituellement, dans une cuisine ordinaire, les déchets s'accumulent. Nettoie-t-on la vaisselle, vous la trouverez à gauche ou à droite de l'évier; pèle-t-on les pommes de terre, épluche-t-on les pois, lave-t-on les légumes, découpe-t-on la viande, et voici qu'il rôde autour de la table. Ecume-t-on les confitures ou le bouillon et il se présente près du fourneau. Il fait disparaître tous les déchets dont la présence prolongée dans l'atmosphère pourrait amener un véritable empoisonnement de l'air intérieur si caractéristique pourtant au plus grand nombre de nos cuisines bourgeoises et autres. La capacité de ce bac est assez minime, de manière à ce que les déchets ne puissent s'y accumuler, ce qui deviendrait une nuisance au lieu d'être une amélioration. Il est armé d'angles arrondis qui facilitent le nettoyage rapide et méticuleux et supporte aisément un petit air de feu. Dans l'angle près de la fenêtre à droite de l'évier, les appareils nécessaires au lavage du linge sont répartis sur une surface assez restreinte. Ce sont tout d'abord, disposées sur une table, une lessiveuse et uneessoreuse mues par

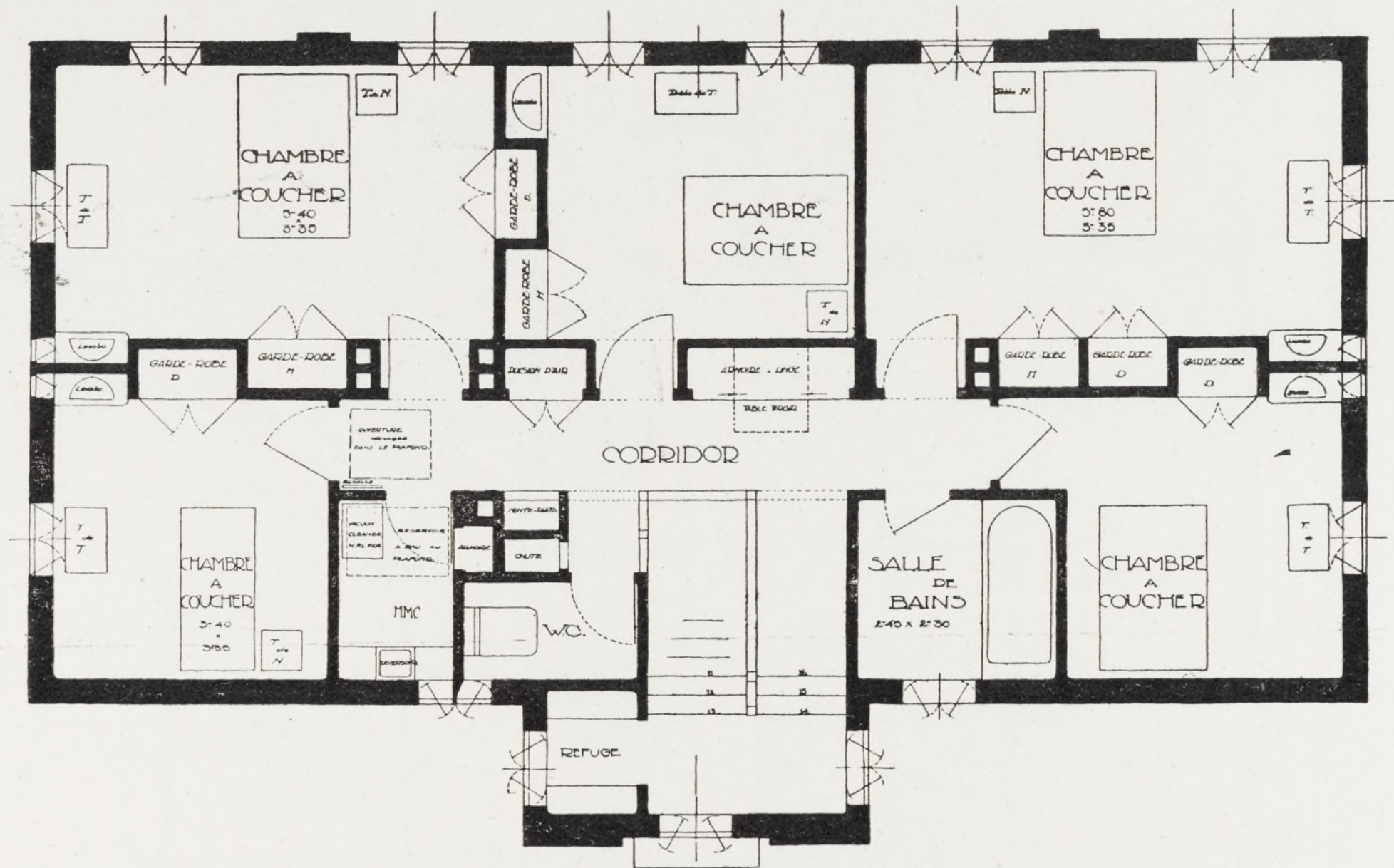


PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

D'après les plans de C. J. KAY
Licentiate R. I. B. A., Architect
parus dans le " Daily Mail ..

LA MAISON IDÉALE

REMARQUEZ
LES GARDES-
ROBES ET
ARMOIRES
CONSTRUITES
DANS LES
MURS
CE, QUI
SIGNIFIE:
UNE SEULE
SURFACE
A NETTOYER
AU LIEU DE
TROIS OU
MEME AU
LIEU DE
QUATRE.



PLAN DU PREMIER ETAGE

D'après les plans de C. J. KAY
Licentiate R. I. B. A., Architect
parus dans le " Daily Mail ..

un petit moteur électrique dissimulé sous la tablette. Sous cette table, dont une partie est basculante, une étuve électrique a été aménagée. J'ajouterai que tous les appareils et ustensiles qui se trouvent dans la cuisine sont fixés sur consoles mobiles, reposent sur roulettes à billes, s'abattent ou se relèvent de manière telle que le nettoyage complet de toute la surface du pavement puisse être effectué sans le moindre embarras. Une porte glissante sépare la cuisine du magasin à provision. Ce dernier est divisé en quatre parties bien distinctes, savoir : 1) un magasin réservé aux denrées sèches et aux conserves; 2) un châssis divisé en six compartiments munis de guichets et destinés à recevoir les livraisons de chaque fournisseur; 3) un magasin réservé aux aliments putrescibles, et 4) un garde-manger réfrigéré. La matière qui constitue les étagères posées dans ces différentes réserves est le marbre ou la glace, cette dernière étant non seulement propre et facilement nettoyée, mais offrant encore l'avantage précieux d'être transparente, diminuant de ce fait les nombreux coins noirs dans un endroit où il y a souvent trop peu de lumière. Le châssis muni de compartiments à guichets a pour but de supprimer autant que possible les allées et les venues de la ménagère se rendant à l'appel de chacun des fournisseurs. Il faut remarquer que les fournisseurs se présentent le plus souvent à un moment assez critique pour la ménagère et qu'ils sont les auteurs involontaires de la plupart des plats ratés. Ces compartiments sont en réalité de petites armoires séparées ayant toute l'épaisseur du mur et chacune d'elles possède deux portes : une extérieure et une intérieure.

Le boucher se présente avec la viande, ouvre une des armoires, dépose la commande à l'intérieur et ferme la porte dont la serrure agit automatiquement et fait apparaître à l'extérieur un mot qui signifie que le compartiment est déjà occupé. Dès lors, ce compartiment ne peut être ouvert que de l'intérieur seulement; il n'y a donc aucune crainte d'être volé, et comme il y a quatre compartiments semblables, il en reste trois vacants pour les autres fournisseurs. Un panneau mobile comportant une ardoise est disposé au centre de ce châssis; il est destiné à exposer les commandes que prendront les fournisseurs et qu'ils apporteront le lendemain. Je dois avouer que je ne puis m'imaginer ce qu'il adviendrait des clients belges s'ils se prêtaient un seul instant à la pratique de ce système; pour ma part, j'estime qu'étant donné la grande honnêteté qui caractérise et qui a toujours caractérisé nos commerçants, il suffirait de supprimer la fermeture automatique — ce qui serait une économie assez sensible, me semble-t-il!

Le garde-manger est incorporé dans la construction; il est muni d'une chemise d'eau qui l'entoure complètement; la consommation entière de l'eau nécessaire à l'habitation est obligée de passer par ce réservoir et la circulation de ce courant d'eau fraîche se manifeste dans toutes les parties de ce réservoir.

Il me reste à dire quelques mots de la réserve de charbon et du système de chauffage. La cave au charbon possède une capacité d'environ

7,000 kilos. Son niveau est établi en contre-bas du niveau général du rez-de-chaussée. Un dispositif spécial permet de rentrer le charbon avec facilité. L'anhracite est le seul combustible employé dans la maison qui dispose d'un seul foyer. Ce dernier chauffe toute la maison et l'alimente en eau chaude. Il a également pour mission de détruire tous les déchets qui proviennent de la cuisine. Il est à remarquer en outre qu'aucune partie de l'habitation n'a été sacrifiée au détriment d'une autre; que l'appartement des sujets ne se distingue en rien de celui des maîtres, tout au moins en ce qui se rapporte à la construction et la répartition des avantages; qu'il n'existe aucun sous-sol; que les portes et les châssis ont été réduits à un ou à deux types, tout au plus, et que, malgré tout ce confort et toute cette hygiène, les façades possèdent du calme et un caractère plus imposant en somme que toutes les façades habituelles auxquelles nous ne parvenons pas, malgré tout, à acclimater notre œil.

Jean EGGERICX.

A propos de la Grande Boucherie

.....

Que l'Art n'a rien à gagner à ces reconstitutions maladroitement d'un passé à jamais écroulé, mais ne peut vivre que de l'apport d'idées nouvelles, voilà une thèse qui trouve de plus en plus de défenseurs.

C'est la conclusion, aussi, de ces judicieuses réflexions que J. F. publie dans la « Nation Belge » à propos de la Grande Boucherie, qu'il souhaite ne pas voir reconstruite.

« Certes, dit-il, nous sommes sensibles à la poésie des vieilles choses, au charme des eaux muettes où glissent des cygnes, des murs penchés sur les venelles, des tuiles pâlies où se reflètent tant d'aubes et de couchants, à jamais éteints; nous aimons, comme des aïeules, les bonnes vieilles maisons. Et nous faisons un précepte de cette opinion du grand Ruskin, qu'il faut, le plus qu'on peut, garder les monuments d'autrefois, les consolider, les entretenir, les étayer de béquilles, — mais non les « refaire », si l'on n'a pu les conserver.

Or, on n'a pas sauvé la Grande Boucherie, parce qu'on a négligé les précautions élémentaires. Sans doute, les questions de propriété indivise s'enchevêtraient comme ronces et chiendents; pendant que les gens de loi s'y empêtraient, la ruine faisait son œuvre et la Grande Boucherie, un beau matin, s'effondra; les litiges étaient, du coup, résolus, mais Bruxelles perdait un beau morceau d'architecture, un éloquent souvenir du passé.

Blâmons ceux dont l'impéritie a causé cette perte, alors que des mesures énergiques pouvaient épargner ce détriment au patrimoine public. Mais ne reconstruisons pas la Grande Boucherie, ne refaisons pas ce qui fut. Ce qui fait sacrées les vieilles maisons, ce sont les amours, les gloires et les douleurs dont leurs pierres se sont imprégnées; ce sont les vies passées à leur ombre. Le pastiche le plus habile n'est jamais qu'une contrefaçon. Et pourquoi, seule de tous les arts, l'architecture est-elle exposée à cet outrage? Propose-t-on de refaire le Jordaens qui périt dans le bombardement de Dixmude, de reconstruire le jubé qui fleurissait dans la vieille église flamande? Pourquoi pasticherait-on les monuments d'autrefois?

Ce serait donc, dans ce pays qui compte de grands architectes, et toute une jeunesse frémissante de projets et d'espairs, ce serait une erreur de reconstruire ce que nous n'avons su conserver : nous souhaitons donc que l'on ne refasse pas la Grande Boucherie.

Mais cela étant, il demeure une place étriquée et froide, bordée de façades plâtrées et de la triste muraille de briques de la Maison du Roi. Cete trouée, dans le populeux Marché-aux-Herbes, il faut la conserver, comme une clairière dans la forêt pressée des maisons. Il faut restaurer (ici, nous sommes d'accord avec les archéologues), les vieilles maisons de la rue aux Harengs, de la rue Chair-et-Pain; débarrasser leur honnête visage des badigeons accumulées; planter un jardin.

Des arbres croîtraient-ils sur le sol appauvri? Ne priveraient-ils pas d'air et de jour les étages voisins? Un intéressant problème se pose, pour l'aménagement de ce coin de ville; la solution en serait aisée, si la façade postérieure de la Maison du Roi, démasquée par l'effondrement, ne s'était révélée de la plus banale laideur. Les architectes d'autrefois soignaient même ce qu'on ne voyait pas, s'ils l'ornaient moins; ceux d'hier, hélas!...

Après avoir restauré les façades qui longent la placette; planté celle-ci d'arbustes et de fleurs; rendu ainsi plus aisé l'accès de la Grand'Place, le problème se résoudrait à l'aménagement — ou au « camouflage » — de la Maison du Roi. Mais le camouflage est-il une solution? » J. F.

Pour la reconstitution des Agglomérations détruites

L'Etat de la question en France (1)

Ce qui manque chez nous

.....

Plus nous serrons de près le problème de la reconstitution des agglomérations dévastées, et plus nous nous sentons impressionnés par l'ampleur et la complexité de la question.

L'évolution des idées en matière d'hygiène et de salubrité publiques; l'impérieuse nécessité d'assurer aux agglomérations des conditions de vie qui abaissent le taux de la mortalité et favorisent le comblement des vides affreux creusés directement ou indirectement par la guerre; le souci d'apporter une solution satisfaisante au problème du logement ouvrier et du logement à bon marché; celui de rendre au plus tôt un habitat définitif au paysan dont le labeur tenace doit s'attaquer au défrichement des territoires momentanément frappés de stérilité; l'impossibilité de rétablir dans les reconstructions les tracés défectueux de voirie, conçus pour d'autres âges, et qui, depuis longtemps, constituaient une nuisance publique; le devoir d'adapter dans toute la mesure du possible la tradition des formes régionales aux transformations modernes, aux conditions économiques de l'heure présente, aux matériaux nouveaux dont l'usage s'impose; le désir de conserver les sites urbains caractéristiques, les souvenirs du passé, les témoins de l'histoire, les beautés architecturales et les richesses archéologiques d'autant plus précieuses aujourd'hui que notre patrimoine a été plus douloureusement ébréché; le besoin de développer les œuvres

sociales, d'améliorer les services publics, d'éduquer les classes populaires, etc., etc... ce sont là autant de facteurs aux exigences multiples, pressantes, parfois contradictoires en apparence, et qu'il importe cependant de concilier sous la préoccupation dominante de faire vite, de hâter partout la reprise de la vie normale du pays, de mettre fin à une crise sans précédent et qui n'a que trop duré.

Dans une telle occurrence, il n'est pas sans intérêt — et il peut être de grand profit — de jeter un coup d'œil par delà nos frontières et de considérer ce qui se passe en France, dans ce grand pays voisin qui tant de fois a donné, dans bien des domaines, le plus noble exemple, auquel nous rattachent tant de traditions communes et, à présent, une si profonde similitude d'intérêts.

Le problème de la reconstruction des agglomérations dévastées s'y pose sur des données identiques, mais sur une échelle infiniment plus vaste. Mêmes nécessités, même urgence, même crise, mais étendues à un front de plus de 400 kilomètres de longueur et dont les fluctuations en profondeur en ont parfois atteint plus de 100!

Or, ce qui frappe au premier examen des lois, circulaires et instructions qui ont été promulguées à ce sujet en France, c'est « l'esprit de méthode » qui les domine. En présence de l'énormité de l'œuvre à accomplir, le gouvernement français a compris l'obligation primordiale d'établir des règles et conditions d'études, d'unifier les systèmes, de canaliser rigoureusement les efforts. Et sous ce rapport, l'examen de ces documents est d'autant plus suggestif qu'il apparaît bien que c'est précisément l'imprécision des

(1) Je dois communication des textes sur lesquels s'appuie cette étude à l'obligeance empressée de M. Théodore Steeg, ministre de l'intérieur, qui me permettra de lui réitérer ici l'hommage de ma vive gratitude.

méthodes, le manque de coordination des tendances, l'absence de directives qui paralysent chez nous l'indéniable énergie nationale.

Les séances du Comité consultatif d'architecture du ministère de l'intérieur révèlent nettement l'écueil. Rien n'est plus significatif à ce propos que la forme sous laquelle lui parviennent indistinctement TOUS les plans d'aménagement et de reconstruction des communes dévastées. Ces documents sont soumis à son examen sous forme de tracés indiquant plus ou moins vaguement les modifications proposées à l'alignement des rues, des chaussées, comme si le problème de la reconstitution n'était autre chose qu'un problème de voirie! En aucun cas on ne trouve, joints au projet, les renseignements spécifiant l'état de dévastation de l'agglomération et de ses édifices, les éléments qu'il convient de maintenir, les souvenirs qu'il est indispensable de respecter, le chiffre de la population, le caractère de l'activité de la commune, les facteurs de prospérité ou de décadence, les défauts anciens auxquelles il convient de porter remède, les améliorations désirables, etc., etc., toutes choses enfin qu'il importe cependant au plus haut point de connaître, si l'on veut émettre sur les projets présentés un avis qui ait quelque chance d'être profitable. Les plans de niveaux sont virtuellement inconnus. De la situation sanitaire, il n'en est pas question. Aucune indication n'est fournie sur le trafic, sur les espoirs de la municipalité quant à la renaissance de la commune, sur ses vues quant à son accroissement futur, sur les besoins, sur le développement souhaitable de ses services publics. La photographie aérienne, pourtant si précieuse pour fournir d'emblée une vue d'ensemble précise, semble ne pas exister, pas plus d'ailleurs que la photographie toute simple, faite sur les lieux par l'auteur même du plan, et qui pourrait, dans des cas nombreux, éviter au Comité de fastidieux déplacements et des enquêtes forcément hâtives et incomplètes.

Dans de telles conditions, l'œuvre du Comité, profondément désireux de bien faire, devient formidable, Il lui appartient de mener les enquêtes, de fixer les points essentiels

du programme, alors que la solution lui est déjà soumise. Le dévouement de ses membres s'épuise à combler une telle insuffisance. Déjà l'encombrement devient menaçant; il n'est pas douteux qu'il sera, à bref délai, inextricable, et que l'on se trouvera acculé à des décisions hâtives et franchement regrettables à tous points de vue.

Une méthode s'impose donc. Il est de toute urgence de fixer des directives, d'imposer l'unification dans l'effort. Il ne suffit pas que quelques architectes, urbanistes, ou soi-disant tels, se soient appropriés ou fait confier des travaux multiples qu'ils sont manifestement incapables de mener à bien. Cet accaparement d'un nouveau genre menace de paralyser toute la reconstitution nationale et de l'orienter finalement dans la voie la plus détestable. L'intérêt de quelques individus ou celui de quelques groupes doit s'effacer devant l'intérêt général. Il n'est pas de considérations de personnes qui puissent tenir. Le plan d'aménagement ou d'extension d'une agglomération est le fondement de sa renaissance, de ses développements ultérieurs, de son essor. Il fixe les conditions de la santé publique. Son importance est énorme, et pour résoudre de tels problèmes, il ne suffit pas de surcharger purement et simplement un ancien plan cadastral de quelques tracés rouges marquant les alignements nouveaux, dont personne ne comprend, au surplus, la raison, l'intention ou l'idée directrice.

Le mode actuellement en honneur a déjà conduit le Comité consultatif à se reporter, pour l'étude premières des questions, aux bons offices de l'Union des Villes et Communes belges. M. le ministre de l'intérieur accepte sa collaboration à titre officiel. C'est parfait. Mais ce n'est pas là résoudre la difficulté. Tout au plus est-ce la déplacer. Il est inadmissible que les membres d'une commission, quelles que puissent être leur compétence ou leur activité, soient astreints à une besogne qui incombe normalement aux spécialistes chargés de l'étude particulière d'un problème. Et si certains ont pu solliciter ou accepter un tel nombre de travaux de ce genre que leur étude, comprise comme elle devrait l'être, dépasse à l'évidence les capa-

cités humaines — eu égard surtout à l'urgence qui s'impose de toutes parts — je n'hésite pas à affirmer qu'il faut y voir leur incompréhension manifeste de l'importance des missions qu'ils ont assumées.

J'estime donc que l'étude des dispositions prises en France peut être d'un grand profit et c'est dans ce but que je publie ci-dessous des extraits et des résumés de ces travaux si sagement conçus.

L'obligation pour les agglomérations totalement ou partiellement détruites par fait de guerre, d'avoir à établir un plan général et directeur des travaux à effectuer, résulte de la loi du 14 mars 1919 relative à l'extension et à l'aménagement des villes. Celle-ci ne limite d'ailleurs pas ses dispositions aux localités sinistrées. Elle les étend notamment à toutes les villes de 10,000 habitants et plus; à celles de 5,000 à 10,000 habitants, dont la population a augmenté de plus de 10 p. c. dans l'intervalle de deux recensements quinquennaux consécutifs; aux stations balnéaires, maritimes ou sportives, dont la population augmente de plus de 50 p. c. à certaines époques; aux agglomérations présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique, et reconnues telles par les commissions compétentes, etc., etc. Toutes ces localités sont tenues de faire établir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension dans un délai maximum de trois ans. Quant aux localités totalement ou partiellement détruites par fait de guerre, et quel que soit le chiffre de leur population, il leur est imposé de faire établir, en plus du plan d'alignement et de nivellement prévu par la loi du 5 avril 1884, une étude sommaire du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension, et ce, dans un délai de trois mois. Tant que le plan d'alignement et le nivellement n'est pas approuvé, aucune construction, sauf celle d'abris provisoires, ne peut être faite.

La loi du 14 avril 1919 prévoit dans chaque département l'institution d'une commission dite : « Commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages », et, au ministère de l'intérieur, une

commission supérieure. Elle règle la composition de ces commissions.

Elle impose aux conseils municipaux l'obligation de désigner l'homme de l'art ou la société qui seront chargés de l'étude et de la confection des plans et de projets. Si cette désignation n'est pas faite dans un délai de deux mois, le préfet fera la désignation d'office, après mise en demeure au conseil municipal.

Ce dernier n'a pas seulement l'obligation de faire dresser le plan qui fixera la direction, la largeur, le caractère des voies à créer ou à modifier, les emplacements des espaces libres, les réserves boisées à constituer, les emplacements des édifices et services publics; il a, en outre, celle d'établir UN PROGRAMME déterminant les servitudes hygiéniques, archéologiques et esthétiques et toutes les autres conditions y relatives, ainsi que les prévisions concernant la distribution d'eau potable, le réseau d'égouts, l'évacuation et la destination finale des matières usées et, s'il y a lieu, l'assainissement du sol.

La loi prévoit enfin le cas où le projet de reconstruction, d'aménagement, d'embellissement ou d'extension est de nature à intéresser plusieurs communes limitrophes. Des services généraux peuvent, en effet, être établis en commun; il peut être désirable de faciliter les relations d'une commune à une autre; dans ce cas, le préfet peut provoquer une étude d'ensemble et des conférences intercommunales en vue de la constitution de syndicats de communes.

Telle est, dans ses grandes lignes, la teneur de cette loi dont on est en droit d'attendre les résultats les plus bienfaisants. Déjà apparaît ici l'esprit de méthode, d'ordre et de coordination des efforts, ainsi qu'un principe nettement défini de répartition rationnelle des études. La loi du 14 mars 1919 n'est d'ailleurs pas la première prescription adressée aux communes d'avoir à établir des plans généraux. Deux circulaires du ministre de l'intérieur (27 septembre 1916 et 12 novembre 1917) avaient déjà imposé cette obligation aux communes atteintes par les événements de guerre. Dès le 15 mars 1919, le ministre des régions libérées adressait aux préfets la loi nouvelle et y joignait une cir-

culaire commentant le mode de sa mise en pratique. Cette circulaire les invitait à constituer d'urgence la commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages, et à prendre, SANS AUCUN DELAI, son avis sur les communes sinistrées qui rentrent dans les conditions prévues. « Il semble, — dit la circulaire — d'une façon générale, et sauf examen de cas particuliers, que ces communes pourraient être celles où la proportion des destructions atteint au moins 10 p. c. du nombre des immeubles. Cependant, même pour celles où cette proportion n'est pas atteinte pour l'ensemble de l'agglomération, mais où cependant certains quartiers ont été particulièrement touchés, il conviendra d'apprécier si elles ne doivent pas être comprises dans la liste des agglomérations visées explicitement par la loi. »

Les communes sont désignées par arrêté préfectoral; en même temps que de la notification de cet arrêté, remise est faite aux communes d'un exemplaire du «TABLEAU-GUIDE pour l'établissement du plan d'extension et d'aménagement».

L'administration municipale reçoit donc immédiatement une directive minutieusement définie. Elle ne peut se méprendre sur la portée de ses obligations. Le technicien, l'homme de l'art qu'elle charge d'étudier le plan directeur, ne peut, à son tour, hésiter sur le caractère de sa mission. Il connaît l'étendue de l'étude qu'on exigera de lui.

En quoi consiste donc ce tableau-guide?

Deux tableaux de ce genre ont été établis. L'un vise spécialement les agglomérations URBAINES; l'autre, les agglomérations RURALES. Ce sont deux opuscules distincts qui ont tous deux pour titre : « NOTICE sur les questions à examiner et sur la documentation à réunir en vue de l'établissement du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension des agglomérations et TABLEAU-GUIDE pour l'établissement du dossier devant servir à la rédaction du projet ».

La notice sert d'introduction et de commentaire au tableau. Elle spécifie, en débutant, que les architectes, urbanistes, techniciens, etc., ne pourront travailler utilement et rapidement en vue de répondre aux

prescriptions de la loi, que s'ils sont pourvus d'un PROGRAMME complet et sérieusement élaboré, leur fournissant tous les éléments nécessaires à l'exécution de leur travail. L'importance de ce programme, prescrit d'ailleurs par la loi, est tout spécialement mise en relief. Le programme doit servir de point de départ à la réalisation d'un état de choses répondant tout d'abord aux nécessités présentes, et susceptible, en outre, d'une adaptation facile aux besoins futurs; il ne saurait donc être établi avec trop d'attention. Le problème qui se pose devant les municipalités des régions dévastées est d'une importance capitale. Le programme est, en quelque sorte, la résultante de l'examen de toutes les déficiences de l'état ancien de l'agglomération; il détermine les mesures à prendre pour assurer, dans l'avenir, le libre développement de l'agglomération. Le village, comme la ville, doit bénéficier des progrès de l'hygiène et du confort, facteurs essentiels de la santé, du bien-être et de prospérité du pays.

Le TABLEAU-GUIDE est une sorte d'inventaire qui résume les principaux sujets à retenir pour donner aux études à entreprendre une direction précise. Il a pour but de classer méthodiquement ces objectifs qui prendront, suivant les cas, plus ou moins d'importance dans l'élaboration du programme à fournir au technicien.

Il appelle tout d'abord l'examen sur les conditions naturelles de l'agglomération et aussi sur son origine, son développement, ses traditions, l'histoire des industries et commerces locaux. Il prescrit de mentionner les monuments et les lieux historiques, en y comprenant ceux qui ont été témoins de faits mémorables survenus au cours de la guerre 1914-1918. Il recommande de réunir à ce sujet des documents graphiques et photographiques.

Il exige ensuite une enquête sur l'état de l'agglomération avant la guerre, relativement à la densité de la population, à l'état sanitaire, à l'hygiène. Quels sont notamment les conditions générales de la cité au point de vue de la voirie, de l'évacuation des matières résiduelles? N'existe-t-il pas de causes

d'insalubrité particulières à la localité, telles que fumées et poussières industrielles, voisinage de marais, surpeuplement de certains quartiers, insuffisance d'eau potable?

Quel est le caractère général de l'agglomération : agricole, industriel, commerçant, ou mixte? Quelle était la valeur des terrains et de la propriété bâtie?

Quel est le développement ou la décadence économique de l'agglomération, l'importance de ses industries, de son commerce local, etc., etc.?

Lorsqu'il s'agit de localités fréquentées par les touristes — et ce sera le cas de bien des villes et villages auxquels se rattachent des souvenirs de guerre — il faut se préoccuper des auberges et hôtelleries qui sont des organes essentiels dans la vie des agglomérations. Les devoirs qui s'imposent de ce chef aux municipalités sont intimement liés à la prospérité de l'agglomération; or, l'on sait combien ces établissements laissaient généralement à désirer avant la guerre.

Dans les villes, la question de la circulation est d'un intérêt capital. Il convient d'en déterminer les déficiences et leurs causes. Il convient de mentionner l'intensité du trafic local et son caractère. Dans les villes aussi, il importe de mentionner les espaces libres, promenades et jardins, leur insuffisance éventuelle, la convenance des emplacements.

Vient ensuite le problème des édifices publics : mairies, écoles, églises, bureaux de poste, hospices et hôpitaux, gares, etc.; celui des services publics, d'alimentation, d'hygiène, d'éclairage, de sécurité publique, etc. Quels sont les défauts ou avantages des édifices existants, leur degré de conservation, les transformations, les désaffectations ou les déplacements désirables?

L'enquête portera enfin sur les œuvres sociales de fondation publique ou privée, asiles, refuges, crèches, colonies de jardins ouvriers, terrains de récréation, habitations ouvrières et à bon marché.

En ce qui concerne les villages, la notice n'hésite pas à affirmer qu'il est désirable que chaque village de France soit doté d'une maison ou salle commune, centre de réunion, de représentations cinématographiques,

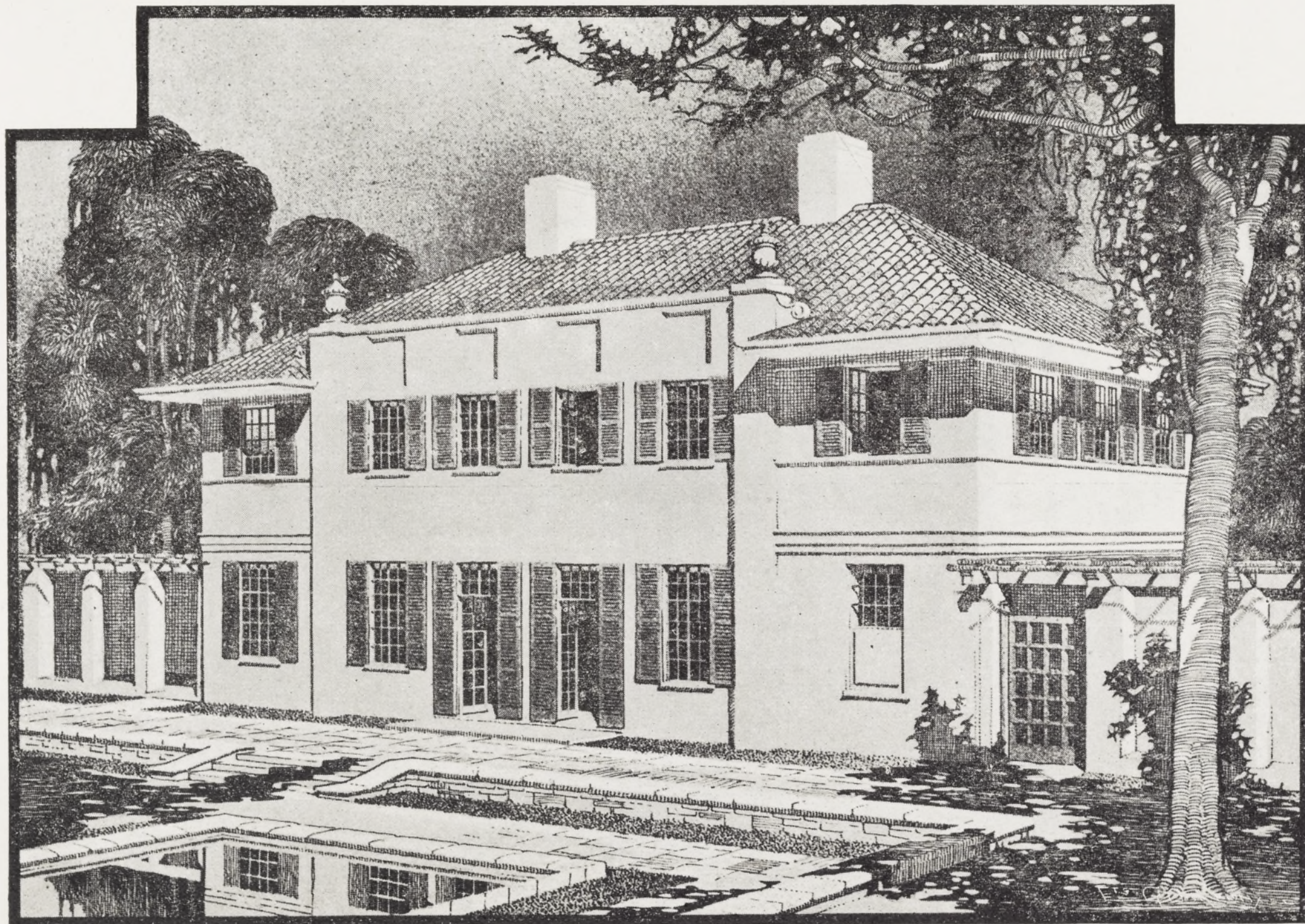
accompagné d'une petite bibliothèque, afin de veiller à l'état moral de la collectivité et de combattre l'influence pernicieuse du cabaret.

Beaucoup de communes avaient arrêté, dès avant la guerre, des projets d'alignement, de nivellement, de transformations. Ces études doivent être sérieusement revues. Dans les villages traversés par des routes nationales et départementales, des dispositions avaient été prévues pour améliorer la circulation. Il importe de mentionner les mesures prises, et, au besoin, d'indiquer les améliorations ou les revisions désirables.

Tous ces points se trouvent répartis par chapitres au Tableau-Guide; il est aisé aux municipalités de constituer le dossier, de déterminer le programme, et de fournir ainsi aux commissions supérieures qui auront à se prononcer sur le projet, les éléments indispensables pour pouvoir émettre un avis en toute connaissance de cause.

Cette méthode d'examen des divers points qui rentrent en ligne de compte dans l'étude des problèmes d'urbanisme, n'est évidemment pas neuve et n'est pas particulière à la France. C'est la méthode que, depuis de longues années, préconise l'Union des Villes et Communes belges. La récente conférence nationale de l'habitation à bon marché a fourni à cet organisme une nouvelle occasion de l'affirmer. Mais il ne suffit pas d'émettre, dans les congrès, des idées excellentes, dont chacun s'accorde à reconnaître la judicieuse logique. Encore faut-il faire passer ces idées dans la pratique, et c'est sous ce rapport que l'initiative prise par le gouvernement français constitue une innovation pleine d'enseignement.

Le 5 mars dernier, M. Th. Steeg, ministre de l'intérieur, adressait aux préfets une nouvelle circulaire relative à l'application de la loi du 14 mars 1919 sur les plans d'aménagement et d'extension des agglomérations. Cette circulaire, dont ont parlé tous les quotidiens, même en Belgique, insiste sur la compétence toute particulière qui devra être celle de l'homme de l'art choisi pour l'étude du plan. Il lui faut une connaissance aussi appro-



PERSPECTIVE VIEW
FROM S. E.

- *Projet classé premier au
Concours du DAILY MAIL.*

LA MAISON IDÉALE

*Architecte : C. J. KAY
Licentiate R. I. B. A.*

fondie que possible des questions d'hygiène, d'esthétique, d'architecture et de voirie. D'autre part, il peut y avoir intérêt à demander, en vue de l'établissement du plan, des renseignements aux Chambres de commerce, aux groupements industriels, archéologiques ou artistiques, aux œuvres sociales, etc.

Enfin, elle autorise les municipalités à soumettre à la Commission supérieure du ministère de l'intérieur un avant-projet ou esquisse du plan, afin d'éviter d'engager les études dans une voie qui pourrait ne point être approuvée par la suite.

Elle est accompagnée d'une annexe qui constitue une sorte d'addenda aux Notice et Tableau-Guide dont nous avons parlé plus haut. Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici qu'elques-uns des conseils qu'on y trouve et qui s'inspirent du plus évident bon sens.

« Etre raisonnable dans l'étude et le tracé du plan d'extension, d'aménagement et d'embellissement; raisonnable, parce que les budgets de la France appauvrie ne se prêtent pas à des fantaisies coûteuses; raisonnable, parce qu'il faut tenir compte de ce qui existe; raisonnable, enfin, parce que les chemins de fer jadis, l'automobilisme aujourd'hui, l'aéronautique demain, peuvent mettre en morceaux une conception trop rigide, trop absolue; raisonnable, aussi, pour donner par des vues suffisamment larges, satisfaction à l'esprit de prévision du législateur.

» Améliorer, plutôt que bouleverser, afin de ne point détruire le caractère, l'individualité de la ville, son aspect pittoresque et décoratif. Il n'est pas nécessaire de favoriser les grandes vitesses dans les centres peuplés et il est inutile d'élargir systématiquement les rues où il ne passe personne. Les obligations de l'hygiène doivent s'attaquer bien plus énergiquement aux cours obscurs qu'aux rues étroites.

» Ménager les anciens tracés; penser aux dépenses et se rappeler qu'une voie nouvelle souhaitable, mais que son coût empêche de réaliser jamais, est moins intéressante qu'une rue améliorée; que, à cause des pentes, le meilleur chemin d'un point à un autre n'est pas toujours la ligne droite; que l'alignement rectiligne gêne souvent l'aspect d'une voie ancienne sans profit appréciable. Eviter tou-

tefois que, dans le but de supprimer une dépense minime, dans l'ensemble, on grève l'agglomération d'une gêne irrémédiable.

» Eviter la création de répétitions inutiles ou de pastiches invraisemblables, sous réserve, bien entendu, des architectures obligatoires nécessaires à la mise en valeur d'un monument, ou à la composition d'un ensemble décoratif.

» Il s'agit, dans nos villes, de mettre beaucoup plus d'arbres et beaucoup moins d'habitants à l'hectare. L'important est la distribution proportionnelle de l'air pur et de l'espace libre à chaque habitant. Favoriser les maisons en retrait derrière les jardins et les jardins en général.

» Etudier les emplacements destinés aux monuments, édifices et services publics. Il est élémentaire que les services administratifs que fréquente la foule : mairie, caisse d'épargne, poste, etc., soient rapprochés du centre; il est naturel que les services spécialisés : églises, gares, écoles, bains, marchés, soient répartis suivant les besoins et facilement desservis; il est indispensable que les hôpitaux, hospices, prisons, soient construits à la périphérie; que les abattoirs, marchés aux bestiaux, usines malodorantes, cimetières, etc., soient éloignés des agglomérations et placés dans des endroits judicieusement déterminés, notamment par rapport aux vents dominants.

» Ménager les monuments existants; éviter les dégagements malencontreux qui ont désencadré et dénudé si bêtement trop de chefs-d'œuvre de l'architecture nationale. Dévier une voix si cela est nécessaire à leur conservation. Ne pas rechercher l'unification des styles dans un ensemble ancien, mais y maintenir l'harmonie des architectures et des colorations; ne pas oublier que dans l'histoire, les belles époques artistiques ont toujours fait « du moderne ».

» Distribuer largement aux habitants l'eau potable et l'eau de lavage. Aménager des piscines, des bains, des bains-douches. Donner aux populations le goût de l'hygiène, de la propreté, de la tenue de leur ville, des rues, des maisons, des personnes. Ne pas oublier que l'intérêt général prime l'intérêt des

individus et n'est pas seulement la somme des intérêts particuliers. »

On voit par cet exposé quel esprit de méthode et d'organisation préside à la reconstitution des régions françaises dévastées par la guerre. En Belgique, le désir de hâter la reconstitution de nos foyers et de nos villes a fait négliger un peu les assises fondamentales de cette œuvre gigantesque. D'incontestables abus, qui ne sauraient être tolérés plus longtemps, créent d'autre part un malaise qui déjà paralyse les énergies. Il ne s'agit pas de concentrer entre les mains de quelques-uns la besogne écrasante devant laquelle nous nous trouvons. «L'intérêt général prime l'intérêt des individus». Il importe avant toutes choses que la reconstruction de nos agglomérations ne soit pas la négation même de toutes les idées généreuses qui se sont affirmées depuis un quart de siècle. Nous

avons à en faire la mise en pratique aujourd'hui, si nous voulons que le pays se relève de la crise effroyable qu'il traverse. Et si, pour atteindre ce résultat, il convient, en quelques points, de faire machine en arrière, de revoir des études trop hâtives, de remettre sur le métier une organisation dont on perçoit de plus en plus les défauts et les dangers, on ne saurait hésiter pendant qu'il en est temps encore. M. le ministre de l'intérieur possède une vision trop claire des nécessités pour reculer devant des décisions qui s'affirment chaque jour plus impérieuses.

La reconstitution de nos agglomérations détruites manque de directives et de police. Il importe de les créer sans retard.

Eug. DHUICQUE.

(Repris, avec l'autorisation de l'auteur, du numéro de mai du Bulletin mensuel de la Société Centrale d'Architecture, dans lequel ces pages ont paru tout d'abord).



Le Dégagement des Vieux Edifices

A plusieurs reprises, l'on a protesté dans cette Revue contre le dégagement intempestif des vieux édifices. Insistance qui, à d'aucuns peut paraître intempestive. Mais nous sommes convaincus que, — malgré les enseignements de Buls — les idées que l'on professe chez nous en cette matière sont encore bien rétrogrades. Or la question du dégagement des vieux édifices est, peut-on dire, primordiale pour l'urbanisme puisqu'elle se réduit somme toute à savoir si l'on attache plus d'importance dans une ville au « monument » qu'au site urbain.

Nous ne cesserons donc d'éclairer cette question et c'est à ce titre que nous reprenons une page que nous trouvons parmi nos découpures de journaux et dont nous ne parvenons malheureusement pas à identifier la source. La question qui nous préoccupe y est traitée avec tant de science que nous ne résistons pas au désir de publier ici cet article :

Problème angoissant pour beaucoup de petites cités où l'œuvre de la reconstruction est nécessaire depuis les désastres de la grande guerre. Faut-il encore rétablir les petites maisons qui grouillaient au chevet des églises et parachevaient le pittoresque du caractère urbain des placettes minuscules où dort un peu du passé?

A Louvain, le problème a été résolu. On reconstruira l'église Saint-Pierre, mais on oubliera de lui restituer les petites bicoques qui créaient naguère un peu de vie devant l'Hôtel de ville de Mathieu de Loyens et qu'on venait d'abattre au moment de la guerre.

A Audenarde on se préoccupe présentement de la question. On a décidé de démolir; puis de voir... Sans doute reconstruira-t-on ce qu'on a démoli si l'on juge que l'on a eu tort... Faire et défaire, c'est évidemment toujours travailler.

Les partisans de la suppression de ces maisonnettes ne se basent pas sur les droits

de l'hygiène, lesquels seraient assurément une excuse; ils revendiquent la nécessité de rétablir la situation des temples selon les plans les plus anciens, c'est-à-dire ceux datant des époques lointaines où le chevet des églises était appuyé d'un cimetière. A Louvain, il y en avait deux : le petit cimetière et le grand cimetière. Ce n'est que plus tard que furent construites les maisons, lors de l'évasion des champs de repos vers la campagne.

On oublie donc que ces bicoques sont un apport du temps et de la civilisation et que puisqu'on ne peut logiquement reconstituer les cimetières de jadis, il y aurait intérêt à conserver les constructions qui les ont remplacés. Car les géants de pierre dus aux maîtres du moyen âge ne sont pas faits pour rester isolés tels qu'on les souhaite. Les cimetières les ornaient d'un charme grave et pénétrant; ils étaient, en effet, plantés d'arbres qui enroulaient l'église d'une parure verdoyante très pittoresque. Les petites maisons auxquelles ont fait aujourd'hui la guerre les remplacèrent agréablement et logiquement, puisque peu à peu s'accroissaient le mouvement urbain et la circulation autour des églises.

Mais les archéologues, qu'il ne faut, Dieu merci! pas confondre avec les artistes, n'en veulent démordre. Pourtant l'exemple de Gand où la plupart des vestiges architecturaux dégagés, nettoyés, repolis, clinquants, font plutôt piètre figure, n'est pas de ceux qui doivent convaincre.

Les archaïsants impénitents en font d'ailleurs souvent de drôles. N'est-ce pas eux qui ont réclamé, — avec raison, — un écran architectural pour empêcher de voir de trop loin la façade de l'Hôtel de ville de Louvain? Or, ce sont les mêmes qui, à Dinant, préconisaient de ne pas rebâtir l'écran des petites maisons plantées au bord de la

Meuse, parce qu'elles coupaient la vue de la façade de Saint-Perpète!

Vérité à Louvain, erreur à Dinant...

Mais je gage que ces messieurs trouvent à tout cela de bonnes raisons. Ils puisent à larges mains dans leur sac à surprises, mais tout de même le bon sens et la logique ont peut-être des droits.

Va-t-on, sous prétexte d'en revenir aux plans initiaux du moyen âge, organiser le vide et la mort sur nos places publiques, autour de nos églises?

Les archéologues, qui sont les amoureux du passé, ne devraient pas oublier qu'ils vivent dans le présent et que la reconstruction doit tenir compte du souci de l'avenir.

Il faut, sans doute, « reconstituer », mais cela ne veut pas dire qu'il faut copier servilement les vieilles images des époques à jamais défuntes. Il sied d'adapter avec intel-

ligence et clarté les vieilles formules aux nécessités de l'heure.

Imaginerait-on le dégagement de l'église Saint-Nicolas, à deux pas de notre Grand-Place et de la Bourse? Ce serait absurde et laid, et les pierres de la rue au Beurre se soulèveraient d'indignation et de dégoût...

Pourtant on en parla naguère. On rêvait ce dégagement comme on en avait déjà réalisé d'autres.

Ceux-là qui se livrent à ce sport facile doivent se frotter les mains devant les ruines : la guerre a fait plus qu'ils n'eussent osé souhaiter. Certains édifices sont tellement bien « dégagés » qu'il convient de les reconstruire pour s'offrir la joie de les revoir débarrassés de toute entrave!

Les archéologues sont de bien braves gens. Mais cela ne suffit pas. Ce ne sont pas des gens pratiques. Ils ne sont pas de leur siècle : ils sont de tous les siècles... passés. — Sény.

CREER ET NON IMITER : tel devrait être la devise de ceux qui travaillent à la renaissance des régions dévastées. Ne perdons pas nos énergies à reconstituer un passé à jamais disparu : c'est peine perdue. Mais tâchons de créer une beauté nouvelle qui réponde à des besoins nouveaux.

Dans cet ordre d'idées, une revue hebdomadaire publiait récemment des réflexions qui nous paraissent tout à fait convaincantes et dont nous reproduisons ici un passage :

« Nous entourons les œuvres du passé d'un culte presque fétichiste; nous entretenons les moindres reliefs des civilisations qui ont précédé la nôtre; nous mettons plus de soins à consolider les ruines qu'à provoquer de la création nouvelle. En vérité, c'est un signe de notre faiblesse et de notre impuissance. Nous nous attachons à ces vestiges, parce que nous sentons vaguement que nous ne sommes pas capables de les remplacer.

» Les hommes dont nous perpétons les œuvres n'étaient pas si prudents. Ils détruisaient, d'un cœur léger, pour faire de la place à de jeunes conceptions, ou parce qu'ils

avaient besoin, tout simplement, de terrains ou de matériaux. Ils démolissaient les monuments antiques avec une âme joyeuse de barbares et construisaient, sur les fondations mises à nu, des édifices plus conformes à la vie sociale de leur temps. Presque toutes les églises de Rome sont bâties avec les marbres des anciens temples et ne sont pas moins belles que les temples abolis. Ces hommes se trompaient quelquefois, mais ils étaient féconds et généreux. Ils avaient en eux-mêmes une claire confiance. Ils se sentaient des muscles sûrs et des volontés indépendantes. Ils ne respectaient rien des œuvres du passé; ils les adaptaient au présent qu'ils aimaient, comme on doit aimer la vie.

» Aujourd'hui, la chute d'un monument de jadis semble une catastrophe irréparable et fait gémir les peuples comme une famine. Certes, c'est une famine de l'esprit et une catastrophe pour notre misère intellectuelle; c'est un vide nouveau que personne n'ose remplir. Il arrive même qu'on relève une copie. Nous avons des cervelles d'antiquaires et nous réchauffons nos pensées anémiques au foyer des anciennes grandeurs. »

EXPOSITION DU BATIMENT, A GAND, EN 1921. — Une Exposition internationale d'architecture, du bâtiment et des industries connexes, aura lieu à Gand, au printemps 1921, dans le grand hall du Palais des Fêtes, sous les auspices du gouvernement, de la province et de la ville.

Cette exposition a pour but de concourir par une documentation artistique, utile et aussi complète que possible, au relèvement de la Belgique dévastée. La durée de cette exposition sera de deux mois. Son programme est des plus vastes; il comprend : Architecture en général; matériaux, matériel et documentation; construction et agencement de l'immeuble; habitations à bon marché; hygiène de l'habitation; appareils d'éclairage et de chauffage; électricité dans toutes ses applications; arts décoratifs; ameublement de luxe et ordinaire; confort de la maison; Œuvre de l'Union des villes; embellissement de la vie rurale; petit outillage; brochures, journaux, revues et publications diverses.

Des Congrès d'architecture, d'entrepreneurs, etc., auront lieu à cette occasion.

Pour de plus amples renseignements on est prié de s'adresser à l'administration, Coupure, 15, Gand.

EXPOSITION DE PROJETS DE CANDÉLABRES.— Le 3 juin prochain sera inaugurée, à l'Union des Arts décoratifs, à Paris, sous la présidence de M. P. Léon, directeur des Beaux-Arts, l'exposition du concours pour les projets de candélabres destinés à l'éclairage de villes et petites villes, organisé par la Renaissance des Cités, sur l'initiative de MM. Bagues frères, fabricants de bronze.

Une clause capitale de ce concours concerne l'attribution d'un droit d'auteur aux artistes, auteurs de modèles, qui, bien qu'industriellement reproduits sont avant tout des œuvres d'art par leur conception, leur forme et leur aspect. Ce droit, qui s'appliquera aux ventes pratiquées tant en France qu'à l'étranger, prendra une sérieuse importance, offrant aux artistes un gain dont ils ont été trop souvent privés.

IX^e CONGRES NATIONAL DES ARCHITECTES BELGES. — La Fédération des sociétés d'architectes de Belgique organise une dernière session du Congrès, qui se tiendra au Palais de la Bourse (entrée par le boulevard), le dimanche 27 juin, à 10 h. : séance plénière : 1. Conclusions des rapports sur les habitations à bon marché; 2. Examen des modifications à apporter au barème des honoraires de l'architecte; 3. Le diplôme d'architecte. Communication; 4. Fixation de la date et du lieu du prochain Congrès.

A 1 heure, déjeuner intime « Aux Trois Suisses », place de la Monnaie.

UNE EXPOSITION DE L'HABITATION ECONOMIQUE EN SUISSE. — La Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement organise, avec l'appui de diverses associations professionnelles et d'utilité publique de la Suisse romande, une Exposition de l'habitation économique qui aura lieu à Lausanne du 10 au 26 juillet 1920 et qui pourra être transportée ensuite dans d'autres localités si les circonstances le permettent.

Cette exposition sera précédée d'un concours de types d'habitations économiques ouvert entre tous les architectes suisses. Elle coïncidera avec un Congrès de la normalisation dans lequel certains types d'éléments constructifs seront fixés, de façon à permettre la fabrication en série.

L'exposition comprendra les divisions suivantes :

1. Types d'habitations économiques pour une ou plusieurs familles : projets présentés au concours, plans et vues de types d'habitations économiques exécutés en Suisse, documentation sur l'habitation familiale à l'étranger.

2. Procédés et matériaux de construction : maçonnerie et béton armé, charpente, et couverture, gypserie et peinture, parquets, carrelages et revêtements.

3. Installations utilitaires et hygiéniques : appareillage sanitaire, appareils économiques pour le chauffage, l'éclairage et la cui-

sine, assainissement du logement, ventilation.

4. Modèles de construction exécutés sur place.

L'exposition est ouverte à tous les artistes industriels et artisans suisses ou établis en Suisse.

— AMENAGEMENT DE CHAUNY (France). — Un concours très important a été organisé, l'année passée, pour l'aménagement de cette ville sinistrée.

Sous les auspices et avec la collaboration de l'Œuvre d'Entr'aide sociale, la Renaissance des Cités, la ville de Chauny ouvre un nouveau concours interallié qui a pour objet :

1° l'établissement d'un projet pour l'assainissement;

2° l'établissement d'un projet pour l'alimentation en eau de la ville de Chauny.

Le concours s'ouvrira le 15 juin et sera clos le 15 octobre.

Ce concours intéresse tous les ingénieurs, hygiénistes, entrepreneurs et spécialistes français et alliés.

Il sera alloué pour chaque concours une première prime de 2,000 francs et une deuxième prime de 1,000 francs.

L'exposition des projets se fera à l'Institut Pasteur, à l'occasion de la Réunion sanitaire provinciale organisée sous les auspices de la Société de médecine publique et de génie sanitaire.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège administratif de l'œuvre, 23, rue Louis le Grand (Paris).

NOUVEAUX MATERIAUX ET PROCÉDES DE CONSTRUCTION. — Tous ceux qui s'intéressent aux méthodes nouvelles de construction aimeront à prendre connaissance des résultats du concours organisé pendant la Foire de Lyon (mars 1920) par l'Office central de la construction et de l'habitation.

Voici le palmarès :

1^{re} division. — Procédés extraction et exploitation des matériaux naturels. — Pas de récompense.

2^e division. — Procédés de transforma-

tion de matériaux naturels en matériaux demi-ouvrés et ouvrés. — E. Pollieno (briques Gep), médaille d'argent; Duffieux (Le « Moellon Dux »), médaille d'argent; Société du « Bloc Equerre », médaille de bronze.

3^e division. — Section A. — Démolitions, terrassements. — Pas de récompense.

3^e division. — Section B. — Maçonneries. — Machines à agglomérés pour grands chantiers : Bonnet aîné et ses fils, médaille de vermeil; E. Pollienc « Machine Gep », médaille d'argent. — Machines à agglomérés pour moyens chantiers : J. Peltier et Marcel Genevois, médaille de bronze. — Machines à agglomérés pour petits chantiers : Marc Perret, médaille de vermeil; Pasquier, Kiefer et Bizot, médaille d'argent; veuve D. Zondervan, médaille de bronze. — Bétonnières et monte-charges : Couturier, Aebi et Cie (pour leur bétonnière mélangeuse), médaille de vermeil; S. Thievenaz (pour son treuil-applique pour levage), médaille d'argent.

3^e division. — Section C. — Béton armé. — Pelnard, Considere, Caquot et Cie (Machines à cintrer et dispositif de scellement), médaille d'argent.

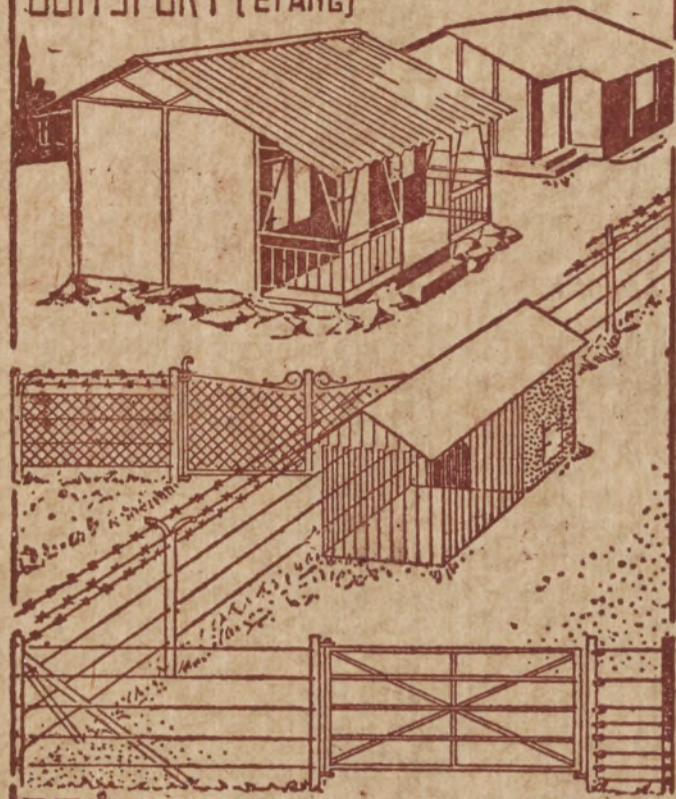
3^e division. — Section F. — Couverture. — Société anonyme « Le Verre souple », médaille de bronze.

3^e division. — Section I. — Peinture, vitrerie, miroiterie. — MM. Ch. Michel et Cie (Ateliers de construction « Charmic », machines à peindre au moyen de l'air comprimé), médaille d'argent; MM. Feron et Cie, (vitrage armé translucide pour stores et isolants), médaille de bronze.

3^e division. — Section J. — Procédés de transport pour entreprises. — Automobiles Saurer, médaille de vermeil; Omnium des inventions nouvelles, médaille d'argent; Couturier, Aebi et Cie (wagonnet motoriné), médaille de bronze.

Nota. — Une mention a été accordée à la société « Solidit » qui présentait un nouveau procédé pour la construction des chaussées. Toutefois, les modèles et échantillons expédiés n'étant pas arrivés en temps utile pour être étudiés par le jury, il n'a pas été possible d'accorder une récompense.

GEORGES HERNALSTEENS
CHAUSSEE DE LA HULPE 228 A 234
BOITSFORT (ETANG)



SPECIALITE DE CONSTRUCTIONS
DEMONTABLES
FABRIQUE DE CLOTURES METALLIQUES
MATERIEL D'ELEVAGE etc...

SOCIETE ANONYME

« BOIS, CIMENT, MATERIAUX »



Anc^{ne} firme Nicolas Josson

Maison fondée en 1809

43, QUAI AU FOIN, 43 -:- BRUXELLES
(derrière le Théâtre Flamand)

Succursales :

- 1° St-GILLES, 20, rue Théodore-Verhaegen
- 2° ETTERBEEK, 20, rue du Gén.-Leman

Téléphones { Maison principale : Br. 3364
Succursale : Br. 8115

Bois de chêne de toutes provenances
Bois du Nord et d'Amérique
Ciment-Portland de Niel-on-Rupell

72-

Constructions en bois et en acier

de tous genres

Maisons démontables

Jos. BOEL & Zonen
à Tamise

Adresse télégr. : BOELWERF Tamise

Téléphone Tamise 10

Bois - Scierie à vapeur



MAURICE WILFORD

TAMISE (Waes)



Débit sur commande

Construction de maisons démontables en bois

Livraison rapide

A. L. G.

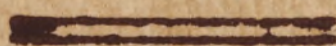


**Fabrique
belge de**

Carton bitumé l'

POL MADOU

279, boul. de l'Industrie, GAND



Entreprises de Toitures-Terrasses

Références de premier ordre

